

Honoraires



Votre masseur kinésithérapeute pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie.

Valeur de la lettre clef : AMK = 2,04 €

1. Rééducation Vestibulaire : AMK 8
2. Bilan Rééducation Vestibulaire initiale : AMK 10.7 = 21.83
3. Rachis et autre articulation : AMK 9.5 = 18.36€
4. Bilan obligatoire si plus de 10 séances (Facturé en plus le l'acte de rééducation) : AMK 8.1 = 16.52 €

Le praticien de santé tient à votre disposition la liste complète de ses prestations.

Seules les séances prescrites par votre médecin et qui entrent dans le cadre de la Nomenclature Générale des Actes Professionnels peuvent prétendre au remboursement par votre organisme d'assurance maladie, sur la base de 60% du tarif conventionnel.

Les soins sont à régler tous les 5 séances.

Merci de penser à vous munir de votre carte vitale.

Dépassement D honoraires

BILAN sur plate forme Dynamique : SOT (Motion VR = 25 €)

ORTHOPRACTIE méthode Moneyron = 35€ (Soins sans prescription Médical)

